

Plus de 1700 arbres plantés en guise de mesure compensatoire

VALLÉE DE TAVANNES

Comme tout projet comprenant des atteintes à la nature et au paysage, l'agrandissement de la décharge de Celtor à Tavannes, qui a nécessité le défrichage de surfaces, a été assorti de l'obligation de réaliser des mesures de compensation. Et en la matière, «Celtor n'a pas lésiné sur les moyens, en choisissant d'aller au-delà des simples exigences légales», a souligné hier André Mercerat, membre du conseil d'administration, devant une poignée de médias réunis dans un pâturage à Mont-Girod.

Un entretien assuré sur 25 ans

Le lieu n'avait bien évidemment pas été choisi au hasard. Car comme deux autres pâturages appartenant aux bourgeoisies de Reconvilier et de Tavannes, celui de Mont-Girod, propriété de la commune de Champoz, a bénéficié d'une vaste opération de reboisement, menée par étapes depuis 2024 et qui vient de s'achever. «Sur l'ensemble des trois pâturages, plus de 1700 arbres ont été plantés, répartis en 343 îlots d'une surface unitaire de 36 m². «Chaque îlot a également été garni de huit buissons», a précisé Bruno Holenstein, ingénieur forestier mandaté pour mettre en œuvre les mesures.

Ce reboisement permet à ces trois pâturages d'être désormais officiellement considérés comme des pâturages boisés. «Nous avons veillé à diversifier les essences afin de favoriser la biodiversité, mais aussi pour limiter les dégâts en cas d'intempérie ou de sécheresse», a expliqué l'ingénieur. «Nous avons aussi fait un mélange entre essences classiques et plus rares.»

Tilleuls, érables sycomores, sapins blancs et pins sylvestres côtoient ainsi alisiers, sorbiers des oiseleurs, ormes lisses ou pommiers et poiriers sauvages. «Certains arbres plantés cet hiver ont mal supporté la sécheresse car ils n'avaient pas encore de racines assez solides.



Près de 350 îlots de ce type ont été plantés entre Champoz, Tavannes et Reconvilier. PHOTO CLR

Mais ils seront remplacés», assure Bruno Holenstein.

Ce volet de mesures de compensation, qui se monte à «plusieurs centaines de milliers de francs» (d'autres ont été appliquées dans des domaines différents), présente aussi l'avantage de renforcer et pérenniser le patrimoine naturel de l'Arc jurassien, les pâturages boisés étant l'une des caractéristiques paysagères de cette région, a souligné André Mercerat. «Par ailleurs, une fois plus grands, ces arbres fourniront une ombre bienvenue au bétail», a complété le maire de Champoz, Wesley Mercerat.

À noter que les mesures ne se limitent pas à la plantation, mais comprennent également la réalisation d'enclos de protection. Celtor s'occupera en outre de l'entretien de ces îlots sur une période de 25 ans. Enfin, plusieurs panneaux didactiques ont été installés aux abords des pâturages, qui expliquent la démarche aux promeneurs afin qu'ils «prennent conscience de l'importance de ces îlots», conclut André Mercerat. CLR